

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
Ribécourt-Dreslincourt

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° 2026-021

**ARRETÉ TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC ET INTERDICTION D'ARRÊT ET STATIONNEMENT  
DES VÉHICULES SUR UNE PARTIE DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE**

Nous, **Jean-Guy LÉTOFFÉ**, Maire de la Ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et suivants, L.2213.1 et suivants ;

**Vu** le Code de la route et notamment les articles R110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8 et R 411.25 à R 411.28, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

**Vu** le nouveau Code Pénal et plus particulièrement l'article R.610-5 ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.113-2 ;

**Vu** les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24.11.1967 relatifs à la signalisation routière ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

**Vu** l'arrêté général traitant du stationnement et de la circulation sur la Commune en date du 30 décembre 2003 ;

**Vu** l'intérêt Général ;

**Vu** la demande par laquelle le Conseil Départemental de l'Oise représenté par Monsieur Mohammed ASRI, Agent d'accueil et chauffeur du bus départemental pour l'emploi sollicite une autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre du stationnement du véhicule itinérant départemental pour l'emploi le mercredi 18 février 2026 et le jeudi 16 avril 2026 de 13H30 à 16h45 ;

**Vu** l'arrêté municipal n°2026-020 du mardi 10 février 2026 portant occupation du domaine public et interdiction d'arrêt et stationnement des véhicules sur une partie de la place de la République dans le cadre du carnaval organisé le mardi 17 février 2026 ;

**Considérant** que le stationnement du véhicule itinérant et le libre arrêt et stationnement des autres véhicules sur la place de la République, au niveau des coffrets électriques sont incompatibles ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de Police Générale, d'assurer la sûreté, la commodité du passage, la sécurité et la salubrité publique dans la Commune en prescrivant les mesures portant réglementation sur la circulation, l'arrêt et le stationnement de la voie publique ;

**ARRETONS :**

**Article 1er** : Le Conseil Départemental de l'Oise est autorisé à stationner un véhicule itinérant sur la place de la République au niveau des coffrets électriques :

- **le mercredi 18 février 2026 de 13H30 à 16H45 ;**
- **le jeudi 16 avril de 13H30 à 16H45.**

**Article 02** : Aux droits de l'opération précitée, du :

- **mardi 17 février après-midi au mercredi 18 février 2026 à 17H00 ;**
- mercredi 15 avril 2026 après-midi au jeudi 16 avril 2026 à 17H00 ;**

Le libre arrêt et stationnement de tous les véhicules sauf ceux des services d'incendie, de secours, de police municipale, de gendarmerie nationale, des ambulanciers, médecins, services techniques municipaux et du bus départemental seront interdits sur une partie de la place de la République, au niveau des coffrets électriques.

**Article 03** : Les barrières réglementaires seront mises à disposition par les services techniques municipaux.

**Article 04** : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 05** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recourt devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 06** : Monsieur le Directeur Général des Services de Ribécourt-Dreslincourt, Monsieur l'Adjudant-Chef Commandant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 07** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- . Monsieur l'Adjudant-Chef Commandant la Brigade de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt,
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt,
- . Monsieur Mohammed ASRI représentant le Conseil Départemental de l'Oise,
- . Les Services Techniques Municipaux,
- . Archives.

Ribécourt-Dreslincourt, le mardi 10 février 2026

**Jean-Guy LÉTOFFÉ**  
Maire


